

Le fait nouveau ou plus exactement, le fait ignoré jusqu'ici, du grand public qu'auront mis en lumière les nombreuses séances récemment consacrées par la Chambre aux choses de l'agriculture, c'est l'existence, la prospérité et le brillant avenir des syndicats agricoles. Tour à tour, M. Méline et Paul Deschanel ont nettement indiqué les services qu'ils ont déjà rendu et le rôle qui leur est réservé. Des publicistes informés, tel que M. Léopold Mabileau dans la *Revue de Paris*, M. René Henry dans la *Revue politique et parlementaire*, nous ont donné sur ces syndicats des renseignements abondants et précis.

Ils doivent leur droit à la vie à une cause presque fortuite. En 1884, la rédaction primitive de l'article 3 de la loi sur les syndicats professionnels leur assignait pour objet exclusif "l'étude et la défense des intérêts économiques, industriels et commerciaux." Lors de la discussion par le Sénat, M. Oudet, sénateur du Doubs, en entendant lire cette phrase, s'écria : "Pourquoi pas agricoles ?" En effet, répétition autour de lui, pourquoi pas agricoles ? Et le mot fut ajouté sans qu'on y attribuât une importance quelconque. La concession ne pouvait être que platonique : ne savait on pas, dit M. Mabileau, à quel point les populations des campagnes sont réfractaires à l'esprit d'association, enfoncées dans le préjugé individualiste et dans la routine des traditions locales ? Il est pourtant arrivé ce phénomène non-seulement imprévu, mais contraire à toutes les prévisions, que les syndicats agricoles, nés spontanément grâce à des efforts isolés, et grandis dans le silence, ont de beaucoup dépassé les syndicats industriels si bruyants et que les orateurs socialistes ont secondés de toutes leurs forces. Tandis qu'il n'y a aujourd'hui que 400,000 ouvriers syndiqués, les syndicats agricoles, au nombre d'environ 1,700 comptent 680,000 adhérents. En outre, ils s'agglomèrent en unions régionales, et ils sont en passe de devenir l'un des éléments les plus actifs et les plus puissants de notre organisme social.

Ils rendent, en premier lieu, des services professionnels. Ils achètent pour leurs membres des engrais, des machines, que chaque petit cultivateur n'eût pu se procurer individuellement, et dont les achats en gros diminuent les prix. En dix ans la consommation des engrais en France a passé de 60 à 120 millions de francs. Des coopératives de productions ont été organisées. Des

banques agricoles locales ont été créées, et M. Méline a expliqué dans sa réponse à M. Jaurès à propos du renouvellement du privilège de la Banque de France, qu'il suffirait de venir en aide à ces petites banques, dont les ressources sont encore trop limitées, pour fonder définitivement et sur une base solide le crédit agricole.

Voilà pour le point de vue du rendement industriel. Quant aux avantages sociaux de la petite propriété, ils sont si évidents, si universellement reconnus qu'il est inutile d'y insister, mais qu'on ne peut exagérer l'étendue du bienfait des syndicats agricoles qui la maintiennent de la façon la plus efficace en la faisant plus rémunératrice. La seule raison qui puisse déterminer un petit propriétaire rural à vendre son lopin de terre ; c'est l'impossibilité d'y trouver sa subsistance ; grâce aux syndicats, il n'a plus à craindre d'être réduit à cette extrémité.

De plus les syndicats accomplissent une œuvre de moralisation. Ils triomphent de l'individualisme étroit, de l'égoïsme farouche qui furent trop longtemps les défauts du paysan. Ils lui enseignent la solidarité. Fait remarquable : tous les syndicats agricoles sont des syndicats mixtes, comprenant des grands et des petits propriétaires, des fermiers et de simples journaliers. Les grands propriétaires y figurent pour une proportion de 5 0/0 en moyenne ; la proportion des travailleurs manuels est de 50 à 80 0/0. Assistance mutuelle, placement gratuit, etc., tels sont les avantages offerts aux journaliers, et ils seront plus grands encore si l'adoption de la proposition Siegfried, qui étend aux campagnes le système des habitations à bon marché, permet de faciliter l'accès de la petite propriété. Les syndicats agricoles, contrairement à ce qui se produit trop souvent pour les syndicats industriels, sont un instrument d'union des classes et de concorde sociale.

Le seul danger qui pût les menacer, ce serait l'intrusion de la politique. Tous les observateurs impartiaux, M. Mabileau par exemple, qui n'est pas député, mais professeur de philosophie à l'université de Caen, affirment que les fondateurs de syndicats ont été partout amenés, bon gré mal gré, par la force des choses et qu'elles que fussent peut-être leurs intentions premières, à se dévouer à cette noble tâche avec un entier désintéressement ; et ils ajoutent que c'est là

une condition *sine qua non* : le paysan français est fier et méfiant, et le jour où il croirait s'apercevoir qu'on veut faire de lui un instrument d'ambition politique, la coopération agricole aurait vécu. M. Paul Deschanel a observé, lui aussi, que toutes les fois qu'on a tenté d'introduire la politique dans un syndicat agricole, il en est mort. Les républicains ont su s'associer à cette œuvre bienfaisante sans autre but que d'être utiles à leur pays : c'est ce qu'ont fait par exemple, MM. Méline, Ribot, Develle, Jonnard, Krantz, Georges Graux et bien d'autres qui sont dans leurs départements à la tête du mouvement syndical agricole.

Mais il est vrai que ces syndicats, fruits de l'initiative privée, défenseurs de la petite propriété, artisans de progrès matériel et de paix sociale, sont les plus redoutables ennemis que le collectivisme ait vu se dresser devant lui. On comprendra la mauvaise humeur que leur témoignait M. Jaurès et ses coreligionnaires socialistes. Mais cette hostilité avouée des révolutionnaires ne serait-elle pas à elle seule un cri-térium, ne suffirait-elle pas à montrer aux bons citoyens, aux serviteurs sincères des principes libéraux, ce qu'ils doivent penser des syndicats agricoles ?

L'INDUSTRIE DU PETROLE AU CANADA

L'article qui suit est emprunté de *l'Economist* :

Le télégraphe nous a appris qu'une source de pétrole, d'une richesse peu ordinaire, venait d'être découverte par la "Petroleum Oil Trust," dans le canton de Galt district de Gaspé. Il paraît que lorsque le foret frappa cette source, l'huile en jaillit en abondance et se répandit en véritable torrent, durant une dizaine d'heures, dans le bassin creusé pour la recevoir.

L'expert qui avait charge du forage estime la capacité du rendement à 500 barils par jour. Il est cependant beaucoup en-dessous de la réalité. Le jour suivant, un réservoir pouvant contenir dix barils était construit et dans l'espace de deux minutes et demie il était rempli, ce qui fait une proportion de 5,760 barils par jour.

La "Petroleum Oil Trust" est enfin récompensée de sa persévérance, car depuis quatre ans qu'elle fait des expériences dans cette région, elle n'avait encore réussi, après avoir dépensé plus d'un mil-